



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire de la Régie intermunicipale des Trois-Lacs, présidée par Madame Dominique Forget, présidente, et tenue le 6 mars 2024 à 14h30 à la salle 24H Tremblant de la bibliothèque Gaston-Miron située au 83, rue Saint-Vincent Sainte-Agathe-des-Monts.

SONT PRÉSENTS :

Madame Dominique Forget, représentante Val-David
Monsieur Steve Perreault, représentant de Lac-Supérieur
Monsieur Michel Bédard, représentant de Mont-Blanc
Monsieur Frédéric Broué, représentant de Sainte-Agathe-des-Monts
Monsieur Paul Kushner, représentant de Val-des-Lacs
Madame Monique Allaire, représentante Sainte-Lucie-des-Laurentides
Monsieur Michel Bazinet, représentant de Val-Morin
Monsieur Richard Forget, représentant de Lantier
Monsieur André Ibgby, représentant d'Ivry-sur-le-Lac

EST AUSSI PRÉSENT:

Monsieur Jean Léo Legault, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Sous la présidence de Madame Dominique Forget, la séance ordinaire est ouverte à 14 h 30.

RÉSOLUTION 896-03-2024 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Steve Perreault :

D'ADOPTER l'ordre du jour, tel que présenté:

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 novembre 2023
Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 février 2024
4. Nomination de Monsieur Jean Léo Legault à titre de conseiller spécial secrétaire-trésorier adjoint

Demande carte Visa Desjardins Affaires

Nomination de Monsieur Dominic Lemoine à titre d'administrateur principal du compte ACCÉSD Affaires

Nomination de Monsieur Dominic Lemoine à titre de représentant auprès de divers services
5. Approbation de la liste des déboursés et comptes à payer

Dépôt de la liste des autorisations de dépenses accordées en vertu du règlement 013-2021 décrétant les règles de contrôle et de suivi.

Résolution de concordance et de prolongation relativement à un emprunt par billet au montant de 141 100 \$ qui sera réalisé le 13 mars 2024

L'acceptation de l'offre de financement
6. Ratification de l'entente de Monsieur Claude Choquette à titre de chef des opérations par intérim en remplacement de Monsieur David Bergeron



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

7. Période de questions
8. Levée de la séance

La présidente s'étant abstenue de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 897-03-2024 **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**

PROCÈS-VERBAL DU 15 NOVEMBRE 2023
PROCÈS-VERBAL DU 29 FÉVRIER 2024

Chaque membre du conseil d'administration ayant reçu les procès-verbaux de la séance ordinaire du 15 novembre 2023 et de la séance extraordinaire du 29 février 2024, le secrétaire-trésorier par intérim est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par Madame Monique Allaire :

D'APPROUVER les procès-verbaux de la séance ordinaire du 15 novembre 2023 et de la séance extraordinaire du 29 février 2024, tels que rédigés.

La présidente s'étant abstenue de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 898-03-2024 **NOMINATION DE MONSIEUR JEAN LÉO LEGAULT À TITRE DE CONSEILLER SPÉCIAL** **SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ADJOINT**

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Jean Léo Legault est d'accord pour offrir son support à Monsieur Lemoine durant une période de transition et pour assurer efficacement le fonctionnement de la Régie, il agira à titre de conseiller spécial secrétaire-trésorier adjoint;

Il est proposé par Monsieur Steve Perreault :

DE NOMMER Monsieur Jean Léo Legault à titre de conseiller spécial secrétaire-trésorier adjoint à compter du 18 mars 2024;

D'AUTORISER la présidente à signer pour et au nom de la Régie l'addenda au contrat de travail de Monsieur Jean Léo Legault à intervenir entre les parties;

La présidente s'étant abstenue de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Jean Léo Legault, secrétaire-trésorier par intérim, certifie que la Régie dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.


Jean Léo Legault



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

RÉSOLUTION 899-03-2024

DEMANDE DE CARTE VISA DESJARDINS AFFAIRES

CONSIDÉRANT QUE certaines dépenses doivent parfois être payées par carte de crédit selon les exigences des fournisseurs ;

CONSIDÉRANT QU' afin de faciliter le processus d'achat et de commande de ces biens ou services il y a lieu d'autoriser l'émission de carte de crédit Visa Desjardins Affaires au nom de Dominic Lemoine;

Il est proposé par Monsieur Frédéric Broué :

DE DEMANDER à Caisse Desjardins d'émettre une carte de crédit, au nom de Dominic Lemoine avec une limite de crédit au montant de 5 000 \$.

D'AUTORISER le secrétaire-trésorier adjoint à signer la demande de carte crédit auprès de Visa Desjardins Affaires.

La présidente s'étant abstenue de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Jean Léo Legault, secrétaire-trésorier par intérim, certifie que la Régie dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

Jean Léo Legault

RÉSOLUTION 900-03-2024

NOMINATION DE DOMINIC LEMOINE À TITRE D'ADMINISTRATEUR PRINCIPAL DU COMPTE ACCÈS D AFFAIRES

CONSIDÉRANT QUE la RITL a signé avec la Caisse Desjardins de Mont-Tremblant une convention d'adhésion au service AccèsD Affaires;

Il est proposé par : Monsieur Michel Bazinet :

DE DÉSIGNER Monsieur Dominic Lemoine, directeur général secrétaire-trésorier à titre d'administrateur principal aux fins d'utilisation du service AccèsD Affaires et qu'il soit investi de tous les pouvoirs nécessaires à cette fin;

D'AUTORISER le directeur général secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la RITL, toute convention d'adhésion et tout autre document requis ou utile à cette fin.

La présidente s'étant abstenue de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

RÉSOLUTION 901-03-2024

NOMINATION DE MONSIEUR DOMINIC LEMOINE À TITRE DE REPRÉSENTANT AUPRÈS DE DIVERS SERVICES

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de ses fonctions, Monsieur Dominic Lemoine sera appelé à représenter la RITL auprès de divers organismes et ministères;

Il est proposé par : Monsieur Richard Forget :

DE DÉSIGNER Monsieur Dominic Lemoine à représenter la RITL auprès des organismes et ministères suivants;

- Société de l'Assurance automobile du Québec
- Caisse Populaire de Mont-Tremblant
- VISA Desjardins
- Agence de revenu du Canada
- Revenu Québec
- Retraite Québec
- Hydro-Québec
- CNESST
- SSQ assurances (Beneva)

D'AUTORISER le directeur général secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la RITL, toute convention d'adhésion et tout autre document requis ou utile à cette fin.

La présidente s'étant abstenue de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 902-03-2024

APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS ET COMPTES À PAYER

LISTE DES DÉBOURSÉS

PRINCIPAUX DÉBOURSÉS

DÉBOURSÉS SALAIRES

CONSIDÉRANT QUE la liste des déboursés comprise entre le 16 novembre 2023 et le 28 février 2024 totalisent 697 976.91 \$ \$ et se détaillent comme suit :

Traitements bancaires :	424 894.78 \$
Salaires et remboursement de dépenses du 12 novembre 2023 au 22 février 2024 :	273 082.13 \$
Total :	697 976.91 \$

Il est proposé par Monsieur Richard Forget :

D'APPROUVER la liste des déboursés ainsi que la liste des salaires et remboursements de dépenses pour un total de 697 976.91 \$.

La présidente s'étant abstenue de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Jean Léo Legault, secrétaire-trésorier par intérim, certifie que la Régie dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

Jean Léo Legault

DÉPÔT DE LA LISTE DES AUTORISATIONS DE DÉPENSES ACCORDÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT 013-2021 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES

Le secrétaire-trésorier procède au dépôt de la liste des autorisations de dépenses accordées du 16 novembre 2023 et le 28 février 2024 par les responsables d'activités budgétaires.

RÉSOLUTION 903-03-2024 RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE PROLONGATION RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 141 100 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 13 MARS 2024

CONSIDÉRANT QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Régie intermunicipale des Trois-Lacs souhaite emprunter par billets pour un montant total de 141 100 \$ qui sera réalisé le 13 mars 2024, réparti comme suit :

Règlement d'emprunt #	Pour un montant de \$
009-2018	141 100 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale des Trois-Lacs avait le 6 mars 2024, un emprunt au montant de 141 100 \$, sur un emprunt original de 259 300 \$, concernant le financement du règlement numéro 009-2018;

ATTENDU QUE, en date du 6 mars 2024, cet emprunt n'a pas été renouvelé;

ATTENDU QUE l'emprunt par billets qui sera réalisé le 13 mars 2024 inclut les montants requis pour ce refinancement;

ATTENDU QU'en conséquence et conformément au 2^e alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), il y a lieu de prolonger l'échéance du règlement numéro 009-2018;

Il est proposé par Monsieur Frédéric Broué appuyé par Monsieur Michel Bazinet :

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 13 mars 2024;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 13 mars et le 13 septembre de chaque année;
3. les billets seront signés par la présidente et secrétaire-trésorier par intérim;



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2025.	25 500 \$	
2026.	26 800 \$	
2027.	28 200 \$	
2028.	29 500 \$	
2029.	31 100 \$	(à payer en 2029)
2029.	0 \$	(à renouveler)

QUE, compte tenu de l'emprunt par billets du 13 mars 2024, le terme originel des règlements d'emprunts numéros 009-2018, soit prolongé de 7 jours.

La présidente s'étant abstenue de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Jean Léo Legault, secrétaire-trésorier par intérim, certifie que la Régie dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.


Jean Léo Legault

RÉSOLUTION 904-03-2024

ACCEPTATION DE L'OFFRE DE FINANCEMENT DE CAISSE DESJARDINS DE MONT-TREMBLANT POUR LE REFINANCEMENT DU REGLEMENTS D'EMPRUNT NUMÉROS 009-2018

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale des Trois-Lacs a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 13 mars 2024, au montant de 141 100 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - CAISSE DESJARDINS DE MONT-TREMBLANT

25 500 \$	4,96000 %	2025
26 800 \$	4,96000 %	2026
28 200 \$	4,96000 %	2027
29 500 \$	4,96000 %	2028
31 100 \$	4,96000 %	2029

Prix : 100,00000

Coût réel : 4,96000 %



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

25 500 \$	4,95000 %	2025
26 800 \$	4,65000 %	2026
28 200 \$	4,45000 %	2027
29 500 \$	4,45000 %	2028
31 100 \$	4,40000 %	2029

Prix : 98,52000

Coût réel : 5,01901 %

3 - BANQUE ROYALE DU CANADA

25 500 \$	5,15000 %	2025
26 800 \$	5,15000 %	2026
28 200 \$	5,15000 %	2027
29 500 \$	5,15000 %	2028
31 100 \$	5,15000 %	2029

Prix : 100,00000

Coût réel : 5,15000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CAISSE DESJARDINS DE MONT-TREMBLANT est la plus avantageuse;

Il est proposé par Madame Monique Allarie et approuvé par Monsieur Steve Perreault :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Régie intermunicipale des Trois-Lacs accepte l'offre qui lui est faite de CAISSE DESJARDINS DE MONT-TREMBLANT pour son emprunt par billets en date du 13 MARS 2024 au montant de 141 100 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 009-2018. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

La présidente s'étant abstenue de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Jean Léo Legault, secrétaire-trésorier par intérim, certifie que la Régie dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.


Jean Léo Legault

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le président invite les personnes présentes à la période de questions.



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

RÉSOLUTION 905-03-2024

RATIFICATION DE L'ENTENTE DE MONSIEUR CLAUDE CHOQUETTE À TITRE DE CHEF DES OPÉRATIONS PAR INTÉRIM EN REMPLACEMENT DE MONSIEUR DAVID BERGERON

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite procéder au remplacement temporaire de Monsieur David Bergeron à titre de chef des opérations;

Il est proposé par Monsieur Michel Bédard :

DE NOMMER Monsieur Claude Choquette à titre de chef des opérations par intérim à compter du 19 janvier 2024;

D'AUTORISER la présidente et le secrétaire-trésorier par intérim à signer pour et au nom de la Régie l'addenda au contrat de travail de Monsieur Claude Choquette à intervenir entre les parties.

La présidente s'étant abstenue de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

La présidente invite les personnes présentes à la période de questions.

RÉSOLUTION 906-03-2024

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur André Ibghy de lever la présente séance à 15 h 02.

La présidente s'étant abstenue de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE



Dominique Forget
Président



Jean-Léo Legault
Directeur général secrétaire-trésorier par
intérim